Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260709-2026_07_09_3-AR

Évran

ARRÊTÉ

MODIFIANT L'ARRÊTÉ DEDÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UNE ADJOINTE AU MAIRE : Mme Céline DÉSIDE

Le Maire de la commune d'ÉVRAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 ;

Vu la délibération n° 2026-04-02 en date du 21 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que **Mme Céline DÉSIDE** a été élue 3ème adjointe au Maire ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature à **Mme Céline DÉSIDE** en date du 3 avril 2026, transmis à la Préfecture le 10 avril 2026 et publié le 10 avril 2026 ;

Considérant que cet arrêté comporte une irrégularité : indication d'une date d'effet au 1er avril induisant ainsi un effet rétroactif ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'article 1 de l'arrêté du 3 avril 2026 est modifié ainsi :

« Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans le(s) domaine(s) suivant(s) : **habitat et culture. »**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis à :
- M. le Préfet des Côtes d'Armor,
- M. le Comptable Public de la collectivité,

et affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune d'Évran, la Directrice des Services, et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Évran, le 9 juillet 2026

MAIRIE D'ÉVRAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22630

Patrice GAUTIER,
Maire

Notifié le : 09/07/2026

Signature :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260403-2026_04_03_3-AR

Évran

ARRÊTÉ

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UNE ADJOINTE AU MAIRE : Mme Céline DÉSIDE

Le Maire de la commune d'ÉVRAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 ;

Vu la délibération n° 2026-04-02 en date du 21 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que **Mme Céline DÉSIDE** a été élue 3ème adjointe au Maire ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 1er avril 2026, **Mme Céline DÉSIDE**, 3ème adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans le(s) domaine(s) suivant(s) : **habitat et culture.**

ARTICLE 2 : Cette délégation de fonctions entraîne une délégation de signature pour :
- Tous courriers,
- Toutes pièces administratives,
- Toutes demandes de devis,
- Tous devis dans la limite de 5 000 € HT.

Sa signature sera alors précédée de la mention « *par délégation du Maire* ».

ARTICLE 3 : La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à **Mme Céline DÉSIDE** du 1er avril 2026.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis à :
- M. le Préfet des Côtes d'Armor,
- M. le Comptable Public de la collectivité,

et affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 6 : Le Maire de la commune d'Évran, la Directrice des Services, et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Évran, le 3 avril 2026

Patrice GAUTIER,
Maire

MAIRIE D'ÉVRAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22630

Notifié le : 07/04/2026

Signature :